

ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES DES PORTEURS DE TITRES DES FONDS SUIVANTS :

**Fonds d'infrastructures Sun Life
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life
(individuellement et collectivement, un ou les « Fonds »)**

**devant avoir lieu
le 17 mai 2019 à compter de 9 h (heure de Toronto),
aux bureaux de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
22 Adelaide Street West, Suite 3400
Toronto (Ontario)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Sollicitation de procurations	3
Objet des assemblées	3
Approbations requises.....	3
Modifications proposées de l'objectif de placement et motifs et avantages des modifications proposées...	4
Gestion des fonds.....	12
Nomination et révocation des fondés de pouvoir.....	13
Exercice d'un pouvoir discrétionnaire par les fondés de pouvoir.....	14
Titres comportant droit de vote et leurs principaux porteurs	14
Généralités	16
Annexe A – Résolutions	A-1

CIRCULAIRE DE SOLLICITATION DE PROCURATIONS

SOLLICITATION DE PROCURATIONS

Les renseignements figurant dans la présente circulaire de sollicitation de procurations (la « **circulaire** ») sont fournis par le conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., en sa qualité de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds (le « **gestionnaire** »), **relativement à la sollicitation de procurations au nom de la direction du gestionnaire** devant être utilisées aux assemblées extraordinaires des porteurs de titres des Fonds.

Les assemblées extraordinaires auront lieu simultanément aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 22 Adelaide Street West, Suite 3400, à Toronto, en Ontario, le 17 mai 2019, à 9 h** (heure de Toronto) (chacune, une « **assemblée** » et collectivement, les « **assemblées** ») aux fins précisées ci-après. Le gestionnaire s'attend à ce que la sollicitation de procurations soit effectuée principalement par la poste. Le gestionnaire prendra en charge les frais de la sollicitation.

Le quorum de chaque assemblée sera formé de deux porteurs de titres, présents en personne ou représentés par procuration. Si l'assemblée à l'égard d'un Fonds est ajournée, sa reprise aura lieu aux bureaux de **Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L., au 22 Adelaide Street West, Suite 3400, à Toronto, en Ontario, le 24 mai 2019, à 9 h** (heure de Toronto). Le quorum à la reprise de chaque assemblée ajournée sera formé du nombre de porteurs de titres présents en personne ou représentés par procuration.

OBJET DES ASSEMBLÉES

Les assemblées sont convoquées aux fins d'examiner i) la modification de l'objectif de placement du Fonds d'infrastructures Sun Life (le « **Fonds d'infrastructures** ») et les questions connexes; ii) la modification de l'objectif de placement du Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life (le « **Fonds MSRC** ») et les questions connexes et iii) à l'égard de chaque Fonds, toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

Le texte des résolutions autorisant les questions présentées aux points i) et ii) qui précèdent figure à l'annexe A de la présente circulaire.

Si elles sont approuvées, les modifications des objectifs de placement prendront effet à la fermeture des bureaux vers le 24 mai 2019, dans le cas du Fonds MSRC, et à la fermeture des bureaux vers le 31 mai 2019, dans le cas du Fonds d'infrastructures. Si la modification de l'objectif de placement n'est pas approuvée à l'égard du Fonds MSRC, le gestionnaire donne avis par les présentes que le Fonds MSRC sera dissous.

La modification de l'objectif de placement de chaque Fonds est indépendante et n'est pas conditionnelle à l'approbation de la modification de l'objectif de placement de l'autre Fonds.

APPROBATIONS REQUISES

Pour que la modification proposée de l'objectif de placement de chaque Fonds soit mise en œuvre, les porteurs de titres de chaque Fonds doivent approuver la résolution pertinente présentée à l'annexe A de la présente circulaire. **La modification de l'objectif de placement d'un Fonds ne prendra effet que si elle est approuvée à la majorité des voix (c.-à-d. plus de 50 %) exprimées à l'assemblée pertinente.** En cas d'égalité des voix, le président de l'assemblée a une voix prépondérante.

Les porteurs de titres de chaque Fonds ont une voix par titre entier détenu et aucune voix pour les fractions de titre. Les porteurs de titres inscrits d'un Fonds à la fermeture des bureaux le 5 avril 2019 auront le droit de voter à l'assemblée relative au Fonds.

Pour que l'assemblée d'un Fonds soit constituée en bonne et due forme, au moins deux porteurs de titres du Fonds doivent être présents en personne ou par procuration à l'assemblée.

Si un quorum n'est pas formé dans la demi-heure suivant l'heure fixée pour l'assemblée d'un Fonds, l'assemblée est ajournée et reportée, sans avis, à la même journée de la semaine suivante (à moins que cette journée ne soit pas un jour ouvrable, auquel cas l'assemblée est reportée au jour ouvrable suivant cette journée), à la même heure et au même endroit. Si une assemblée est reportée parce qu'il n'y a pas quorum, les porteurs de titres de ce Fonds présents à la reprise d'assemblée, peu importe leur nombre de même que le nombre de titres qu'ils détiennent, formeront quorum.

MODIFICATIONS PROPOSÉES DE L'OBJECTIF DE PLACEMENT ET MOTIFS ET AVANTAGES DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Fonds d'infrastructures Sun Life

Résumé des modifications

Le tableau qui suit présente les objectifs de placement actuels et proposés du Fonds d'infrastructures. Si la modification de l'objectif de placement est mise en œuvre, le nom, le sous-conseiller et les stratégies de placement du Fonds d'infrastructures seront également modifiés, et certains frais de gestion et d'administration payables par le Fonds d'infrastructures seront réduits, comme il est indiqué ci-après. Si la modification de l'objectif de placement n'est pas approuvée ou n'est pas mise en œuvre par le gestionnaire, le Fonds d'infrastructures sera maintenu avec son objectif de placement actuel, et les autres modifications indiquées précédemment et précisées ci-après ne seront pas mises en œuvre. Veuillez noter qu'il est uniquement demandé aux porteurs de titres du Fonds d'infrastructures d'approuver la modification proposée de l'objectif de placement :

	Actuels	Proposés
Nom	Fonds d'infrastructures Sun Life	Fonds d'actifs réels Sun Life
Sous-conseiller(s)	Lazard Asset Management (Canada) Inc. (« Lazard Canada »), sous-conseillée par Lazard Asset Management LLC (« Lazard LLC ») et, collectivement avec Lazard Canada, « Lazard »)	Lazard (à l'égard de la tranche du portefeuille qui sera exposée au secteur des infrastructures) MFS Gestion de placements Canada limitée (« MFS GPC »), sous-conseillée par MFS Institutional Advisors, Inc. (« MFS ») ¹⁾ (à l'égard de la tranche du portefeuille qui sera investie dans des fiducies de placement immobilier) Les Investisseurs KBI Global (Amérique du Nord) Ltée (à l'égard de la tranche du portefeuille qui sera exposée au secteur des marchandises)

	Actuels	Proposés
Objectif de placement	Cherche à procurer un revenu périodique en investissant principalement directement dans des titres de sociétés mondiales qui sont engagées directement ou indirectement dans les infrastructures ou indirectement en investissant dans des OPC (y compris des fonds négociés en bourse) qui investissent dans de tels titres.	Visé à procurer une plus-value du capital à long terme tout en préservant le pouvoir d'achat, y compris en période de hausse de l'inflation, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres mondiaux.
Stratégies de placement	<p>Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller :</p> <ul style="list-style-type: none"> • investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés d'infrastructures mondiales cotées en bourse; • la définition de l'infrastructure englobe les actifs physiques dont une société a besoin pour faciliter son fonctionnement ordonné, comprenant, mais sans s'y limiter, les suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ le transport (les routes à péage, aéroports, ports de mer et voies ferrées), ○ l'énergie (oléoducs, transport, distribution et production de gaz et d'électricité), ○ l'eau (distribution et traitement), ○ les communications (par radiodiffusion, satellites et câble), ○ les établissements sociaux (hôpitaux, écoles et prisons); • peut investir dans des titres à revenu fixe de sociétés engagées directement ou indirectement dans les infrastructures; • peut investir la totalité de l'actif du Fonds dans des titres étrangers; • peut investir dans des produits structurés, publics ou privés, qui détiennent des titres liés aux infrastructures; • peut investir dans des placements privés ou d'autres titres de participation ou de créance non liquides de sociétés ouvertes ou fermées dans la mesure permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières; • peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du Fonds dans des titres d'autres 	<p>Le Fonds cherche à atteindre son objectif de placement en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres mondiaux qui offrent une exposition à des actifs réels. Parmi les actifs réels notons les ressources naturelles (par exemple, agriculture, eau, énergie classique et renouvelable), les infrastructures (par exemple, routes à péage, chemins de fer, services publics, infrastructures de communication, aéroports et pipelines) et les biens immobiliers (par exemple, immeubles à bureaux, industriels, commerciaux et résidentiels). Les actifs réels sont des actifs qui ont toujours maintenu une corrélation positive avec l'inflation. Le Fonds peut obtenir une exposition à des actifs réels dans une gamme de secteurs et de catégories d'actifs.</p> <p>Le Fonds cherche à obtenir une exposition à des actifs réels en investissant dans des titres de sociétés qui offrent une exposition à des actifs réels. L'actif du Fonds sera réparti entre les sous-conseillers, chacun d'eux bénéficiant d'une expertise dans différents secteurs et catégories d'actifs. Chaque sous-conseiller suivra ses propres méthodes et stratégies de placement dans le cadre de sa répartition de l'actif afin de repérer les titres qui respectent l'objectif de placement du Fonds. Chaque sous-conseiller surveillera et rééquilibrera périodiquement l'actif du Fonds. La répartition de l'actif sera établie en fonction de l'évaluation de la conjoncture du marché que fait le sous-conseiller, compte tenu de l'objectif de placement du Fonds.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des titres de capitaux propres étrangers.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif dans des titres d'autres OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le</p>

	Actuels	Proposés
	<p>OPC (y compris des fonds négociés en bourse), notamment des OPC qui peuvent être gérés par le gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire et, dans le choix de ces fonds sous-jacents, utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit précédemment.</p> <p>Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.</p> <p>Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement.</p> <p>Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, chaque sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à acheter ces titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera.</p>	<p>gestionnaire et/ou un membre du groupe du gestionnaire. Dans le choix de ces fonds sous-jacents, chaque sous-conseiller utilise les mêmes critères que ceux dont il se sert pour choisir les divers titres, comme il est décrit ci-dessus.</p> <p>Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance pour satisfaire aux demandes de souscription ou de rachat, ou à des fins défensives ou à d'autres fins.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des dérivés à des fins de couverture, par exemple pour couvrir une partie ou la totalité de son exposition au risque de change ou pour protéger son portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des dérivés à des fins autres que de couverture, notamment afin d'obtenir une exposition à certains titres ou à certaines catégories d'actifs sans investir directement dans ceux-ci, ou de générer un revenu. Le Fonds n'utilisera les dérivés que de la façon permise par les organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières.</p> <p>Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement.</p> <p>Le Fonds peut également pratiquer la vente à découvert. Pour déterminer si les titres d'un émetteur donné doivent être vendus à découvert ou non, chaque sous-conseiller emploie l'analyse décrite précédemment pour décider de l'achat ou non des titres. Lorsque, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu de façon générale à des perspectives favorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des achats possibles. Si, de l'avis du sous-conseiller, l'analyse donne lieu à des perspectives défavorables, les titres de l'émetteur s'ajoutent à la liste des ventes à découvert possibles. Le Fonds peut avoir recours à la vente à découvert en tant que complément à sa stratégie première, laquelle consiste à acheter des titres dans l'espoir que leur valeur marchande s'appréciera.</p> <p>Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille supérieur à 70 %. Plus le taux de</p>

	Actuels		Proposés	
			rotation des titres en portefeuille d'un Fonds est élevé au cours d'une année, plus les frais d'opération payables par le Fonds au cours de cette même année sont élevés, et plus les chances sont grandes que vous receviez une distribution de gains en capital au cours de l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.	
Frais de gestion	Série A	2,00 % de la valeur liquidative	Série A	1,95 % de la valeur liquidative
	Série F	1,00 % de la valeur liquidative	Série F	0,95 % de la valeur liquidative
	Série O	1,00 % de la valeur liquidative	Série O	0,95 % de la valeur liquidative
	Série I	Les investisseurs négocient les frais avec le gestionnaire et lui versent directement	Série I	Les investisseurs négocient les frais avec le gestionnaire et lui versent directement
Frais d'administration	Série A	0,20 % de la valeur liquidative	Série A	0,20 % de la valeur liquidative
	Série F	0,20 % de la valeur liquidative	Série F	0,15 % de la valeur liquidative
	Série O	0,20 % de la valeur liquidative	Série O	0,15 % de la valeur liquidative
	Série I	0,05 % de la valeur liquidative	Série I	0,05 % de la valeur liquidative

1) MFS GPC et MFS sont des membres du groupe du gestionnaire.

Motifs et exposé

Le gestionnaire est d'avis que la modification proposée de l'objectif de placement est dans l'intérêt du Fonds d'infrastructures et de ses porteurs de titres. La modification proposée de l'objectif de placement devrait offrir aux porteurs de titres une exposition diversifiée aux actifs réels, y compris les infrastructures, l'immobilier et les ressources naturelles. Le gestionnaire prévoit effectuer une répartition tactique de ces catégories d'actifs afin de gérer le risque et de saisir les occasions selon l'évolution des marchés. La diversité accrue du portefeuille du Fonds par l'ajout d'une exposition à l'immobilier et aux ressources naturelles devrait améliorer la capacité du gestionnaire à protéger les actifs des porteurs de titres contre l'inflation. Les porteurs de titres qui détiennent des titres de série A, de série F et de série O du Fonds bénéficieront de frais de gestion réduits, et les porteurs de titres qui détiennent des titres de série F et de série O du Fonds bénéficieront d'une réduction des frais d'administration.

Si l'approbation des porteurs de titres est obtenue et que le gestionnaire décide de mettre en œuvre la modification de l'objectif de placement, il est prévu que les modifications décrites précédemment prendront effet à la fermeture des marchés vers le 31 mai 2019. Le gestionnaire ne prévoit pas que le Fonds d'infrastructures réalisera des gains en capital nets importants par suite de la vente prévue des actifs en portefeuille découlant de la modification de l'objectif et des stratégies de placement. Le montant réel des gains en capital nets réalisés (ou des pertes en capital) pourrait être différent en raison de variations de la valeur des titres détenus par le Fonds d'infrastructures à la date réelle des ventes de titres.

Le gestionnaire est d'avis que la modification proposée de l'objectif de placement est dans l'intérêt du Fonds d'infrastructures Sun Life et de ses porteurs de titres et recommande aux porteurs de titres du Fonds d'infrastructures Sun Life de voter POUR la résolution.

Le comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds a passé en revue les questions de conflit d'intérêts éventuel relativement à la modification de l'objectif de placement et à la nomination corrélative d'un membre du groupe du gestionnaire à titre de sous-conseiller d'une tranche du Fonds et a donné une recommandation position au gestionnaire après avoir conclu, après enquête raisonnable, que la modification proposée aboutira à un résultat juste et raisonnable pour le Fonds.

Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life

Résumé des modifications

Le tableau qui suit présente l'objectif de placement actuel et proposé du Fonds MSRC. Si la modification de l'objectif de placement est mise en œuvre, le nom, le sous-conseiller, les stratégies de placement, l'indice de référence, le levier maximal et le niveau de risque du Fonds MSRC seront également modifiés, et certains frais de gestion et d'administration payables par le Fonds MSRC seront réduits, comme il est indiqué ci-après. Veuillez noter qu'il est uniquement demandé aux porteurs de titres du Fonds MSRC d'approuver la modification proposée de l'objectif de placement :

	Actuels	Proposés
Nom	Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	Fonds de titres à revenu fixe opportuniste Sun Life
Sous-conseiller	Aviva Investors Canada Inc. (« Aviva »), sous-conseillée par Aviva Investors Global Services Limited (« AIGSL »)	Wellington Management Canada ULC (« Wellington »), conseillée par Wellington Management Company LLP, Wellington Management International Ltd, Wellington Management Hong Kong Ltd, Wellington Management Japan Pte Ltd et/ou Wellington Management Singapore Pte Ltd.
Objectif de placement	Cherche à procurer un rendement absolu à long terme en dégageant un rendement positif sur une période continue de trois ans, peu importe la conjoncture du marché.	Cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe mondiaux. Le Fonds peut utiliser des dérivés afin d'obtenir une exposition aux actifs de son portefeuille et peut effectuer des emprunts de fonds et des ventes à découvert. L'exposition globale du Fonds aux dérivés utilisés à des fins autres que de couverture, aux emprunts de fonds et aux ventes à découvert ne dépassera pas les limites permises par la législation en valeurs mobilières applicable.
Stratégies de placement	Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, AIGSL : <ul style="list-style-type: none"> • cherche à générer, sur une période continue de trois ans, un rendement annuel positif moyen de 5 % supérieur au taux du financement à 	Pour atteindre l'objectif de placement du Fonds, le sous-conseiller cherche à faire ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> • investir dans une gamme de types d'actifs dans de nombreux pays, assortis de niveaux de crédit et d'horizons de placement variés;

	Actuels	Proposés
	<p>un jour sur les prêts de la Banque du Canada, avant déduction des frais;</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout en cherchant à atteindre ce niveau de rendement, vise également à gérer la volatilité en ciblant un taux de moins de la moitié de la volatilité des titres mondiaux (l'indice mondial tous pays MSCI), mesuré sur la même période continue de trois ans. À cette fin, la volatilité représente la mesure dans laquelle le cours des parts du Fonds fluctue au fil du temps; • définit et poursuit de nombreuses idées et occasions de placement dans un large éventail de catégories d'actifs; • peut se concentrer sur un secteur de marché en particulier qui, de son avis, offrent les meilleures possibilités; • investit une partie importante du Fonds dans les dérivés à des fins de placement, y compris les dérivés de gré à gré, les dérivés compensés et les dérivés négociés en bourse. Les types précis de dérivés dans lesquels le Fonds peut investir comprennent les contrats à terme, les options, les swaps, les options sur swaps, les swaps sur rendement total, les contrats de change à terme (livrables et non livrables), les options sur devises et les swaps sur défaillance; • peut investir dans des titres de participation, des titres convertibles, des titres à revenu fixe, des instruments du marché monétaire et d'autres instruments financiers; • peut investir dans des fonds sous-jacents qui, à leur tour, investissent dans des instruments dans lesquels le Fonds peut autrement investir directement; • peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du Fonds dans des fonds sous-jacents OPCVM; • peut investir dans des titres canadiens et américains et d'autres titres étrangers, y compris des titres d'émetteurs dans des marchés émergents et des titres libellés dans 	<ul style="list-style-type: none"> • offrir une exposition dynamique et en temps opportun à un portefeuille de titres à revenu fixe mondiaux à conviction élevée composés de titres de dette souveraine, d'obligations liées à l'inflation, de titres de créance de sociétés / à rendement élevé, de créances titrisées, de prêts bancaires, de titres de créance de marchés émergents et de titres convertibles; • gérer activement les risques en vue d'aligner la volatilité à long terme du portefeuille sur l'indice Bloomberg Barclays Global Aggregate Bond (couvert en dollars canadiens); • générer des rendements totaux au moyen de trois approches principales : positionnement stratégique sectoriel, stratégies liées au marché neutre et répartition tactique de l'actif. <ul style="list-style-type: none"> ○ le volet stratégique sectoriel du portefeuille offre une exposition à des occasions de placement secondaires (p. ex. marchés émergents, titres à rendement élevé, prêts bancaires) conçues pour profiter des nouveaux prix de thèmes structuraux à long terme dans le cycle du marché; ○ le volet marché neutre du portefeuille se traduit principalement par un positionnement de valeur relative en vue de procurer un rendement croissant présentant une faible corrélation avec l'orientation des marchés mondiaux de titres à revenu fixe. Les positions sur le marché neutre sont habituellement prises sur des taux d'intérêt, des devises, des titres de créance de sociétés / à rendement élevé et des positions sur des titres de créance de marchés émergents; ○ la répartition tactique de l'actif est utilisée pour profiter des décalages à court et à moyen terme sur le marché. Les

	Actuels	Proposés
	<p>une monnaie autre que le dollar canadien;</p> <ul style="list-style-type: none"> • peut investir dans de la trésorerie et des devises, y compris des dépôts bancaires à court, moyen et long terme et des équivalents de trésorerie. <p>Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.</p> <p>Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. La rotation des titres en portefeuille indique la fréquence des mouvements de portefeuille et le pourcentage de l'actif du portefeuille qui est acheté et vendu au cours de l'année, stratégie qui peut faire augmenter les coûts dans leur ensemble. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé peut donner lieu à des commissions de courtage correspondantes plus élevées et à une distribution aux porteurs de parts de gains en capital supplémentaires aux fins de l'impôt, dont certains peuvent être assujettis à l'impôt aux taux applicables au revenu ordinaire. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.</p> <p>Le Fonds utilise abondamment les dérivés et peut prendre des positions acheteur et vendeur sur option d'achat dans des titres, des paniers de titres et des marchés. Le Fonds peut utiliser les dérivés à des fins de couverture ou à des fins de placement et de gestion efficace du portefeuille. En utilisant les dérivés, le Fonds cherche à contribuer aux stratégies de rendement cible et de volatilité du Fonds. L'utilisation des dérivés dans le cadre de la stratégie de placement signifie que le Fonds peut, de temps à autre, détenir des positions importantes dans des actifs liquides, y compris des dépôts et des instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Fonds n'utilisera les dérivés que selon les règles établies par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris conformément à toute dispense obtenue par le Fonds.</p>	<p>occasions tactiques sont exprimées principalement par la rotation des secteurs, la sélection des pays, la sélection des titres, les stratégies de gestion des devises et les stratégies de gestion de la duration.</p> <ul style="list-style-type: none"> • combiner les trois méthodes présentées précédemment dans une optique globale tout en gérant un risque de portefeuille global. <p>Le Fonds peut détenir la totalité ou une partie de son actif sous forme d'espèces, d'instruments du marché monétaire, d'obligations ou d'autres titres de créance à des fins défensives ou à d'autres fins.</p> <p>Le Fonds peut négocier activement les titres et avoir un taux de rotation des titres en portefeuille élevé. La rotation des titres en portefeuille indique la fréquence des mouvements de portefeuille et le pourcentage de l'actif du portefeuille qui est acheté et vendu au cours de l'année, stratégie qui peut faire augmenter les coûts dans leur ensemble. Un taux de rotation des titres en portefeuille élevé peut donner lieu à des commissions de courtage correspondantes plus élevées et à une distribution aux porteurs de parts de gains en capital supplémentaires aux fins de l'impôt, dont certains peuvent être assujettis à l'impôt aux taux applicables au revenu ordinaire. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du fonds.</p> <p>Le Fonds utilise abondamment les dérivés et peut prendre des positions acheteur et vendeur sur option d'achat dans des titres. Le Fonds peut utiliser les dérivés à des fins de couverture ou à des fins de placement et de gestion efficace du portefeuille. En utilisant les dérivés, le Fonds cherche à contribuer aux stratégies de rendement cible et de volatilité du Fonds. L'utilisation des dérivés dans le cadre de la stratégie de placement signifie que le Fonds peut, de temps à autre, détenir des positions importantes dans des actifs liquides, y compris des dépôts et des instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Fonds n'utilisera les dérivés que selon les règles établies par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, y</p>

	Actuels		Proposés	
	Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement.		compris conformément à toute dispense obtenue par le Fonds. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin d'augmenter son rendement.	
Utilisation de leviers financiers	AIGSL calcule l'effet de levier du Fonds au moyen d'une méthode désignée comme étant la « somme des montants notionnels ». Selon cette méthode, AIGSL calcule l'exposition totale de toutes les positions sur dérivés du Fonds, sans compensation des positions qui en temps normal pourraient s'annuler et sans retirer du calcul les dérivés qui sont conclus à des fins de couverture ou pour lesquels le Fonds détient suffisamment d'actifs pour les couvrir. Selon le calcul de l'effet de levier effectué par AIGSL, le niveau prévu de l'effet de levier brut du Fonds, en tant que multiple de la valeur liquidative du Fonds, est de 700 %. AIGSL examine périodiquement les calculs du ratio maximal prévu et moyen estimé de l'effet de levier. L'effet de levier ne devrait pas nécessairement être considéré comme une mesure directe du risque lié au placement, étant donné que le Fonds calcule l'effet de levier en additionnant tous les montants notionnels de ses opérations sur dérivés, sans tenir compte de l'orientation du marché, des risques que comporte l'opération, que l'opération soit conçue à des fins de couverture ou que la position des dérivés soit couverte. Le niveau attendu de l'effet de levier dans le Fonds découle de la forte utilisation par le Fonds des dérivés.		L'effet de levier du Fonds découlant de l'utilisation de dérivés est calculé en utilisant la valeur notionnelle globale des positions sur dérivés du Fonds, à l'exception des dérivés utilisés à des fins de couverture. Le Fonds calcule ensuite son exposition totale à l'effet de levier en ajoutant à son calcul de l'effet de levier découlant de l'utilisation de dérivés à des fins autres que de couverture le montant total des fonds empruntés et la valeur marchande des titres vendus à découvert. En utilisant ce calcul, le montant total maximum de l'effet de levier que le Fonds utilisera, qui comprend, notamment, l'utilisation de dérivés, en tant que multiple de sa valeur liquidative, est de 300 % ou 3:1. Si l'exposition à l'effet de levier du Fonds dépasse 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds, dès qu'il lui est commercialement possible de le faire, prendra toutes les mesures nécessaires pour réduire son exposition à 300 % de sa valeur liquidative ou moins.	
Niveau de risque	Faible à moyen		Faible	
Frais de gestion	Série A	2,25 % de la valeur liquidative	Série A	1,55 % de la valeur liquidative
	Série F	1,25 % de la valeur liquidative	Série F	0,80 % de la valeur liquidative
	Série O	1,25 % de la valeur liquidative	Série O	0,80 % de la valeur liquidative
	Série I	Les investisseurs négocient les frais avec le gestionnaire et lui versent directement.	Série I	Les investisseurs négocient les frais avec le gestionnaire et lui versent directement.
Frais d'administration	Série A	0,20 % de la valeur liquidative	Série A	0,15 % de la valeur liquidative
	Série F	0,15 % de la valeur liquidative	Série F	0,10 % de la valeur liquidative
	Série O	0,15 % de la valeur liquidative	Série O	0,10 % de la valeur liquidative
	Série I	0,05 % de la valeur liquidative	Série I	0,05 % de la valeur liquidative

	Actuels	Proposés
Indice de référence	Taux d'intérêt débiteur à un jour de la Banque du Canada	Indice Barclays Global Aggregate Bond (couvert en dollars canadiens)

Motifs et exposé

Le gestionnaire est d'avis que la modification proposée de l'objectif de placement est dans l'intérêt du Fonds MSRC et de ses porteurs de titres. En janvier 2019, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont adopté un nouveau cadre réglementaire pour les organismes de placement collectif alternatifs aux termes du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Dans le cadre de ces modifications, les fonds marché à terme existants, y compris le Fonds MSRC, ont jusqu'au 4 juillet 2019 pour se conformer à la nouvelle réglementation. Après une analyse exhaustive, il a été déterminé que le mandat actuel du Fonds MSRC ne pouvait être maintenu après ce délai. Par conséquent, le gestionnaire a décidé de mettre fin au mandat d'Aviva à titre de sous-conseiller du Fonds MSRC, de retenir les services de Wellington à titre de sous-conseiller du Fonds MSRC et de modifier l'objectif et les stratégies de placement du Fonds MSRC afin d'adopter un mandat à revenu fixe sans restrictions. Les modifications proposées de l'objectif et des stratégies de placement offrent aux porteurs de titres une diversification par rapport aux solutions à revenu fixe classiques, tout en ciblant un niveau de volatilité s'harmonisant avec celui de l'indice Barclays Global Aggregate Bond (couvert en dollars canadiens).

En conséquence des modifications proposées, le niveau de risque du Fonds MSRC passera de faible à moyen à faible, et les porteurs de titres de série A, de série F et de série O du Fonds MSRC bénéficieront de frais de gestion et d'administration réduits.

Si l'approbation des porteurs de titres est obtenue et que le gestionnaire décide de mettre en œuvre la modification de l'objectif de placement, il est prévu que les modifications décrites précédemment prendront effet à la fermeture des marchés vers le 24 mai 2019. Le gestionnaire prévoit que le Fonds MSRC aura suffisamment de reports prospectifs de pertes pour contrebalancer tous gains en capital réalisés par suite des ventes prévues d'actifs en portefeuille découlant de la modification de l'objectif et des stratégies de placement. Si la modification de l'objectif de placement n'est pas approuvée, le gestionnaire donne avis par les présentes que le Fonds MSRC sera fermé aux nouvelles souscriptions le 17 mai 2019 et dissous vers le 17 juin 2019. La dissolution du Fonds MSRC entraînera le rachat des titres du Fonds MSRC par le gestionnaire, ce qui constituera une disposition aux fins de l'impôt et pourrait entraîner la réalisation d'un gain ou d'une perte en capital par les porteurs de titres si leurs titres sont détenus à l'extérieur d'un régime enregistré.

Le gestionnaire est d'avis que la modification proposée de l'objectif de placement est dans l'intérêt du Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life et de ses porteurs de titres et recommande aux porteurs de titres du Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life de voter POUR la résolution.

GESTION DES FONDS

La gestion des affaires quotidiennes des Fonds relève du gestionnaire aux termes d'une convention de gestion cadre. Aux termes d'une convention de sous-conseils intervenue entre Lazard Canada et le gestionnaire, Lazard Canada fournit des services de conseils en placement au Fonds d'infrastructures, et Lazard LLC fournit des services de conseils à Lazard Canada à l'égard du Fonds d'infrastructures. Aux termes d'une convention de sous-conseils intervenue entre Aviva et le gestionnaire, Aviva fournit des services de conseils en placement au Fonds MSRC et AIGSL fournit des services de conseils à Aviva à l'égard du Fonds MSRC. Chaque Fonds paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services fournis, et le gestionnaire verse une partie de ces frais au sous-conseiller du Fonds.

Au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} janvier 2018 au 29 mars 2019, les frais de gestion totaux (y compris la taxe sur les biens et services) payés par chaque Fonds à l'égard de toutes les séries de titres, selon le cas (sauf les titres de série O ou les titres de série I des Fonds, à l'égard desquels aucuns frais de gestion ne sont payés par les Fonds), étaient les suivants :

Nom du Fonds	Frais de gestion payés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018	Frais de gestion payés pendant la période allant du 1 ^{er} janvier 2019 au 29 mars 2019
Fonds d'infrastructures Sun Life	353 677 \$	89 192 \$
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	555 954 \$	74 479 \$

Le nom et la ville de résidence des initiés de chaque Fonds, qui comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction du gestionnaire, sont les suivants : Sadiq S. Adatia, Mississauga (Ontario); Patricia Callon, Toronto (Ontario); Marcy Einarsson, Toronto (Ontario); Jacques Goulet, Toronto (Ontario); Rick C. Headrick, Toronto (Ontario); Kari Holdsworth, Tavistock (Ontario); Brennan Kennedy, Waterloo (Ontario); Lori Landry, Mississauga (Ontario); et Thomas Reid, Newmarket (Ontario).

Outre les administrateurs et les membres de la haute direction nommés ci-dessus, les porteurs de titres nommés ci-après sont considérés comme des initiés du Fonds concerné, car ils détenaient chacun, au 29 mars 2019, plus de 10 % des titres du Fonds concerné.

Nom du Fonds	Porteur de titres	Série	Ville de résidence
Fonds d'infrastructures Sun Life	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	I	Waterloo
Fonds d'infrastructures Sun Life	Portefeuille équilibré Granite Sun Life	I	Toronto
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	I	Waterloo

Si ce n'est en raison de l'achat, de la vente et de la propriété de titres des Fonds, aucun des initiés n'a reçu une forme quelconque de rémunération des Fonds et aucun d'eux n'a contracté un prêt auprès des Fonds ni n'a conclu une opération ou un accord avec les Fonds au cours de 2018. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive indirecte de Financière Sun Life inc. Financière Sun Life inc. est une société ouverte inscrite à la cote de la Bourse de Toronto, de la New York Stock Exchange et de la Bourse des Philippines, et son siège est situé au One York Street, Toronto (Ontario) M5J 0B6.

NOMINATION ET RÉVOCATION DES FONDÉS DE POUVOIR

Les personnes désignées dans le formulaire de procuration ci-joint sont des administrateurs et/ou des dirigeants du gestionnaire. **Vous avez le droit de nommer une autre personne (qui n'a pas à être un porteur de titres du Fonds) pour assister et agir en votre nom à l'assemblée en biffant les noms imprimés et en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace blanc prévu à cet effet dans le formulaire de procuration, ou en remplissant un autre formulaire de procuration en bonne et due forme.** Pour être valides, les procurations doivent être signées et reçues par Data Processing Centre, P.O. Box 3700, Stn Industrial Park, Markham (Ontario) L3R 9Z9 au plus tard vingt-quatre (24) heures (à l'exclusion des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le début de l'assemblée ou d'une reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, ou être déposées auprès du président de l'assemblée avant le

début de celle-ci. Vous pouvez également communiquer vos directives de vote par téléphone au 1 800 474-7501 (en français) ou au 1 800 474-7493 (en anglais). Si vous choisissez de voter par télécopieur, composez le 514 281-8911 (en français) ou le 905 507-7793 (en anglais) et assurez-vous que toutes les pages de la procuration sont retournées. Vous pouvez également voter en ligne au www.proxyvote.com avant l'assemblée.

Si vous donnez une procuration, vous pouvez la révoquer à l'égard d'une question quelconque à la condition que le vote n'ait pas encore eu lieu sur cette question. Vous pouvez révoquer votre procuration de l'une des façons suivantes :

- en remplissant et en signant une procuration portant une date ultérieure et en la déposant de la façon décrite précédemment;
- en déposant une révocation écrite signée par vous ou votre mandataire autorisé par écrit à agir en votre nom, à l'adresse mentionnée précédemment, en tout temps jusqu'au dernier jour ouvrable, inclusivement, précédant le jour de l'assemblée ou de toute reprise d'assemblée à laquelle la procuration doit être utilisée, ou encore auprès du président de l'assemblée avant le début de l'assemblée le jour de l'assemblée ou de sa reprise;
- de toute autre façon autorisée par la loi.

EXERCICE D'UN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE PAR LES FONDÉS DE POUVOIR

Les représentants de la direction désignés dans le formulaire de procuration ci-joint exerceront les droits de vote se rattachant aux titres pour lesquels ils sont nommés à titre de fondés de pouvoir selon vos instructions indiquées dans le formulaire de procuration.

En l'absence de telles instructions, les droits de vote se rattachant à ces titres seront exercés par les représentants de la direction en faveur des résolutions énoncées à l'annexe A de la présente circulaire.

Le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire aux représentants désignés de la direction relativement aux modifications des questions précisées dans l'avis de convocation aux assemblées et relativement à toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée. À la date de la présente circulaire, le gestionnaire n'avait connaissance d'aucune telle modification ou autre question.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE ET LEURS PRINCIPAUX PORTEURS

À l'ouverture des bureaux le 29 mars 2019, chaque Fonds avait le nombre de titres suivants émis et en circulation.

	Nombre de titres émis et en circulation
Fonds d'infrastructures Sun Life	
Série A	2 028 007,79
Série F	293 782,74
Série I	35 165 472,05
Série O	302 654,71

	Nombre de titres émis et en circulation
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	
Série A	405 287,23
Série F	1 437 417,19
Série I	6 883 175,79
Série O	1 021,99

Chaque titre entier d'un Fonds confère une voix à son porteur à l'égard de toutes les questions se rapportant à ce Fonds.

Le conseil d'administration du gestionnaire a fixé au 5 avril 2019 la date de clôture des registres pour déterminer quels porteurs de titres d'un Fonds ont le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée et de voter à cette assemblée.

L'exigence relative au quorum pour chacun des Fonds est présentée ci-dessus sous la rubrique « Approbations requises ».

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire, à l'ouverture des bureaux le 29 mars 2019, aucune personne physique ou morale n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des droits de vote se rattachant aux titres d'une série d'un Fonds conférant droit de vote aux assemblées ni n'exerçait une emprise sur un tel pourcentage de ces droits de vote, à l'exception de ce qui suit :

Fonds	Série	Porteur de titres	Nombre de titres détenus	Pourcentage des titres de la série émis et en circulation
Fonds d'infrastructures Sun Life	I	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	11 804 665,20	33,57 %
Fonds d'infrastructures Sun Life	I	Portefeuille équilibré Granite Sun Life	7 639 885,427	21,73 %
Fonds d'infrastructures Sun Life	I	Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life	3 541 035,466	10,07 %
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	I	Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	6 881 063,061	99,97 %
Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life	O	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.	1 021,089	100 %

Au 29 mars 2019, aucun des administrateurs et des membres de la haute direction du gestionnaire ne détenait plus de 10 % des titres émis et en circulation d'une série d'un Fonds.

Les droits de vote rattachés aux titres des Fonds qui sont détenus par d'autres organismes de placement collectif gérés par le gestionnaire ne seront pas exercés aux assemblées. Le gestionnaire a l'intention d'exercer aux assemblées les droits de vote rattachés aux titres des Fonds qu'il détient en faveur des résolutions proposées et le gestionnaire comprend que certaines sociétés membres de son groupe, y compris Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, ont l'intention d'exercer à l'assemblée les droits de vote rattachés aux titres qu'elles détiennent en faveur de ces résolutions proposées. Ces sociétés détiennent ces titres en rapport avec les obligations qu'elles ont à l'endroit de leurs clients respectifs, obligations dont la nature dépend des Fonds.

GÉNÉRALITÉS

Le contenu de la présente circulaire et son envoi aux porteurs de titres des Fonds ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.

Par ordre du conseil d'administration de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de fiduciaire et de gestionnaire des Fonds

(signé) « Rick C. Headrick »

Nom : Rick C. Headrick

Poste : Président

Le 16 avril 2019

ANNEXE A – RÉSOLUTIONS

Résolution du Fonds d'infrastructures Sun Life (le « Fonds »)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de titres de modifier l'objectif de placement du Fonds comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 16 avril 2019 et comme il est décrit ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. l'objectif de placement du Fonds est par les présentes remplacé par ce qui suit :

Le Fonds d'infrastructures Sun Life vise à procurer une plus-value du capital à long terme tout en préservant le pouvoir d'achat, y compris en période de hausse de l'inflation, en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres mondiaux.
2. toutes les modifications connexes au nom, au sous-conseiller et aux stratégies de placement du Fonds et toute nouvelle convention ou modification à toute convention existante à laquelle le Fonds est partie qui sont nécessaires pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution sont par les présentes autorisées et approuvées;
3. tout dirigeant ou administrateur de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de gestionnaire du Fonds (le « **gestionnaire** »), reçoit par les présentes l'autorisation et la directive de signer et de livrer les documents nécessaires et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution;
4. le gestionnaire est autorisé par les présentes à reporter la mise en œuvre de la modification de l'objectif de placement jusqu'au 31 décembre 2019, au plus tard, sans obtenir d'autre approbation des investisseurs du Fonds;
5. le gestionnaire est autorisé par les présentes à révoquer la présente résolution pour quelque raison que ce soit, à son appréciation, sans obtenir d'autre approbation des investisseurs du Fonds, à tout moment avant la mise en œuvre des modifications décrites précédemment s'il est déterminé qu'il est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de titres de ne pas les mettre en œuvre.

Résolution du Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life
(le « **Fonds** »)

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de titres de modifier l'objectif de placement du Fonds comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 16 avril 2019 et comme il est décrit ci-après;

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. l'objectif de placement du Fonds est par les présentes remplacé par ce qui suit :

Le Fonds multistratégie à rendement cible Sun Life cherche à procurer une plus-value du capital à long terme et un revenu en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe mondiaux. Le Fonds peut utiliser des dérivés afin d'obtenir une exposition aux actifs de son portefeuille et peut effectuer des emprunts de fonds et des ventes à découvert. L'exposition globale du Fonds aux dérivés utilisés à des fins autres que de couverture, aux emprunts de fonds et aux ventes à découvert ne dépassera pas les limites permises par la législation en valeurs mobilières applicable.

2. toutes les modifications connexes au nom, au sous-conseiller, aux stratégies de placement, à l'utilisation de leviers financiers, au niveau de risque et aux frais du Fonds et toute nouvelle convention ou modification à toute convention existante à laquelle le Fonds est partie qui sont nécessaires pour donner effet aux questions approuvées dans la présente résolution sont par les présentes autorisées et approuvées;
3. tout dirigeant ou administrateur de Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., à titre de gestionnaire du Fonds (le « **gestionnaire** »), reçoit par les présentes l'autorisation et la directive de signer et de livrer les documents nécessaires et de prendre toutes les autres mesures nécessaires ou souhaitables pour la mise en œuvre de la présente résolution;
4. le gestionnaire est autorisé par les présentes à reporter la mise en œuvre de la modification de l'objectif de placement jusqu'au 31 décembre 2019, au plus tard, sans obtenir d'autre approbation des investisseurs du Fonds;
5. le gestionnaire est autorisé par les présentes à révoquer la présente résolution pour quelque raison que ce soit, à son appréciation, sans obtenir d'autre approbation des investisseurs du Fonds, à tout moment avant la mise en œuvre des modifications décrites précédemment s'il est déterminé qu'il est dans l'intérêt du Fonds et de ses porteurs de titres de ne pas les mettre en œuvre.

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

